AB INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 48 chemin de Ramelet Moundi, 31100 TOULOUSE
852 442 268 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1er MARS 2026

L'an DEUX-MILLE-VINGT-SIX,
Le 1er mars,
A 14 heures,

Monsieur Axel BONNEMAIN, Associé Unique et Président de la société AB INVEST,

A pris les décisions suivantes relatives :
- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Axel BONNEMAIN, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 48 chemin de Ramelet Moundi, 31100 TOULOUSE au 25 chemin Salinié, 31100 TOULOUSE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **25 chemin Salinié, 31100 TOULOUSE**".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Axel BONNEMAIN